

AMM n°	AMM n°2050046
Composition	Flonicamide 500 g/kg
Formulation	Granulé dispersable (WG)

Classement CLP : H319



EUH208 Contient du Maléate de Disodium (CAS: 371-47-1). Peut produire une réaction allergique.

Délai de rentrée : 24h

	Usages autorisés	Cultures	Ravageurs cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications/cycle cultural (Intervalle minimum entre les applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique	Conditions d'emploi	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021) (***)
Grandes cultures	Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.*Pucerons	Betterave industrielle et fourragère	Pucerons	0,14 Kg/ha	1	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 49	60 jours	5 m		Non concerné
	Céréales à paille*Trt Part.Aer.*Pucerons	Blé, triticale, épeautre	Pucerons des épis, pucerons du feuillage au printemps	0,14 Kg/ha	2 (21 jours)		28 jours	5 m		Non concerné
	Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Pucerons	Colza et Moutarde	Pucerons (Efficacité montrée sur <i>Myzus persicae</i> )	0,1 Kg/ha	1	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 18	F (BBCH18)	5 m		Non concerné
	Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Pucerons	Pois protéagineux et fourragers, féveroles, lupin Plein champ	Pucerons	0,14 Kg/ha	1	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 71	F (BBCH71)	5 m		Emploi possible (non concerné pour les pois protéagineux et pois fourragers)
	Houblon*Trt Part.Aer.*Pucerons	Houblon	Pucerons	0,18 Kg/ha	2 (21 jours)		21 jours	5 m		Non concerné
	Tabac*Trt Part.Aer.*Pucerons	Tabac	Pucerons	0,14 Kg/ha	2		-	5 m		Emploi possible
Cultures fruitières	Agrumes*Trt Part.Aer.*Pucerons	Uniquement sur Oranger, citronnier, pamplemoussier, mandarinier, clémentinier, limettier	Pucerons	0,1 Kg/ha	2 (14 jours)		60 jours	5 m		Emploi possible
	Cerisier*Trt Part.Aer.*Pucerons	Cerisier	Pucerons	0,14 Kg/ha	2 (21 jours)		14 jours	5 m		Emploi possible
	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Pucerons	Pommier, poirier, cognassier, néflier, nashi, pommette ( <i>Malus sylvestris</i> )	Pucerons (*)	0,14 Kg/ha	3 (21 jours)		21 jours	5 m		Emploi possible
	Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Pucerons	Pêcher, nectarinier	Pucerons	0,14 Kg/ha	2 (21 jours)		14 jours	5 m		Emploi possible
	Prunier*Trt Part.Aer.*Pucerons	Prunier, jujubier	Pucerons	0,14 Kg/ha	2 (21 jours)		14 jours	5 m		Emploi possible
P	Cucurbitacées à peau comestible*Trt Part.Aer.*Pucerons	Concombre, courgette, cornichon Uniquement sous abri	Pucerons	0,1 Kg/ha	3 (14 jours)		1 jour	5 m		Emploi possible (non concerné sous abri fermé)
	Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Part.Aer.*Pucerons	Melon, pastèque et potiron	Pucerons	0,1 Kg/ha	3 (14 jours)		1 jour	5 m		Emploi possible
	Haricots et Pois écosés frais*Trt Part.Aer.*Pucerons	Pois écosés frais Plein champ	Pucerons	0,14 Kg/ha	1		14 jours	5 m		Non concerné
	Haricots et pois non écosés frais*Trt Part.Aer.*Pucerons	Haricot vert, Haricot filet, Haricot d'Espagne, Haricot à couper, Doliques, Fève de soja, Pois mange-tout Plein champ	Pucerons	0,14 Kg/ha	1	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 71	14 jours	5 m		Emploi possible (non concerné pour les pois mange-tout)

	Usages autorisés	Cultures	Ravageurs cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications/cycle cultural (Intervalle minimum entre les applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique	Conditions d'emploi	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021) (***)
Cultures légumières	Légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.*Pucerons	Fève sèche, Haricot secs, Pois sec, Pois chiche et Lentille sèche Plein champ	Pucerons	0,14 Kg/ha	1	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 71	F (BBCH71)	5 m		Emploi possible (non concerné pour les lentilles et les pois secs)
	Poivron*Trt Part.Aer.*Pucerons	Poivron, piment Uniquement sous abri	Pucerons	0,1 Kg/ha	2 (7 jours)	A partir du stade BBCH 16	1 jour			Emploi interdit (sous abri ouvert), Non concerné (sous abri fermé)
	Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Aleurodes	Tomate, aubergine	Aleurodes (Pour des utilisations par irrigation au goutte à goutte sous abri)	0,16 Kg/ha	2 (10 jours)		(**)	5 m	3 applications max par cycle cultural quels que soient le ravageur visé et le type d'application.	Emploi possible (non concerné sous abri fermé)
	Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Pucerons		Pucerons	0,1 Kg/ha	3 (14 jours)		1 jour	5 m		Emploi possible
Cultures ornementales	Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Pucerons	Arbres et arbustes	Pucerons	0,14 Kg/ha	3		-	5 m		Emploi possible
	Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Pucerons	Cultures florales et plantes vertes	Pucerons	0,14 Kg/ha	3		-	5 m		Emploi possible
	Rosier*Trt Part.Aer.*Pucerons	Rosier	Pucerons	0,14 Kg/ha	3		-	5 m		Emploi possible
Autres cultures		Potagères, PPAMC et cultures florales porte-graines	Pucerons et autres insectes piqueurs	0,14 Kg/ha	2		-	5 m		Emploi possible
	Porte graine*Trt Part.Aer.*Ravageurs divers	Graminées et légumineuses porte-graines	Pucerons	0,14 Kg/ha	2		-	5 m		Emploi possible (non concerné pour les pois, les lentilles et les graminées fourragères dont moha et ray-grass hors maïs)

(\*) non recommandé sur puceron lanigère

(\*\*) Le délai avant récolte est déterminé par le stade de culture

(\*\*\*) Emploi possible ou interdit = usage autorisé ou interdit durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives en plein champ ou sous abri ouvert, dans les conditions fixées par l'arrêté du 20/11/2021.

non fractionnable

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Protection de la faune :

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

- Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par "emploi possible".

- Pour les usages sous abri, peut porter atteinte à la faune auxiliaire et aux insectes pollinisateurs. Eviter toute exposition inutile.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013) :

Pour les usages sur "graines protéagineuses", "haricots et pois non écosés frais" et "légumineuses potagères (sèches)", respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

**L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.**